

moci
MONITEUR DU COMMERCE INTERNATIONAL

Actualités Réglementaires

(Importations et Exportations)

I
Renseignements Généraux

le
moci

MONITEUR DU COMMERCE INTERNATIONAL

EXCLU DU PRÉT

ممنوع التسليف

Actualités Réglementaires

(Importations et Exportations)

Informations mensuelles émanant du
**Service des Réglementations Administratives
du Centre Français du Commerce Extérieur**

10, avenue d'Iéna - 75783 PARIS CEDEX 16
Tél. 723-61-23

Actualités Réglementaires

(Importations et Exportations)

INTRODUCTION

Le Commerce Extérieur est actuellement l'une des branches de la vie économique le plus strictement réglementées, tant en France que dans la plupart des pays étrangers. Bien plus que les mesures douanières traditionnelles, dont certaines, d'ailleurs, résultent de conventions internationales, les réglementations d'opportunité adoptées au cours des premières années de cette après-guerre pour des raisons d'ordre économique ou monétaire enserrrent encore les relations commerciales dans un réseau extrêmement complexe de contrôles, de formalités, d'interdictions ou de contraintes.

Sans doute, une tendance très nette vers un retour à un certain libéralisme économique s'est-elle manifestée sur le plan international, en particulier depuis 1949 dans le cadre de l'O.E.C.E. En France même, des mesures positives ont été prises pour abolir ou assouplir partiellement les contrôles institués pendant et après la dernière guerre.

Malgré cela, la réglementation du commerce extérieur reste rigoureuse et, en tout cas, compliquée. Tout en s'adaptant aux besoins de l'Economie, qui demande tantôt à être protégée, tantôt à être affranchie, cette réglementation suit inéluctablement l'évolution de la politique en général, et, en particulier, de la politique commerciale. Aussi est-elle extrêmement mouvante et fait-elle l'objet, dans tous les pays, de remaniements fréquents et souvent profonds, qui peuvent avoir des répercussions importantes sur le trafic international.

Les importateurs et exportateurs doivent ainsi se tenir constamment et méthodiquement au courant des multiples dispositions réglementaires qui régissent leurs opérations, aussi bien en France que dans les pays avec lesquels ils sont en relations.

Depuis sa création, le CENTRE FRANÇAIS DU COMMERCE EXTERIEUR (*Service des Réglementations Administratives*) a rassemblé une importante documentation sur l'ensemble de la réglementation des importations et des exportations en vigueur en France, dans l'Union Française et dans les pays étrangers.

Pour permettre aux intéressés d'être tenus au courant au jour le jour de la réglementation du commerce extérieur, nous diffusons des informations *par abonnement* dans les conditions exposées ci-après.

De plus, les informations que nous développons chaque jour peuvent être précisées verbalement auprès de nos services ou faire l'objet de renseignements par correspondance.

ACTUALITÉS RÉGLEMENTAIRES

Les textes réglementaires élaborés par le C.F.C.E. font l'objet d'une publication régulièrement actualisée éditée par le *M.O.C.I.* (Moniteur du Commerce International), revue hebdomadaire, organe d'expression du C.F.C.E.

La présente édition remplace celle qui avait été publiée pour la première fois en 1948.

Ces informations sont actualisées à la date de leur envoi. Elles sont ensuite méthodiquement et rapidement tenues à jour.

Leur objet est principalement d'exposer la réglementation du commerce extérieur applicable, en *France métropolitaine*, aux opérations commerciales avec les Territoires de l'Union française et les pays étrangers. Des renseignements sur les *réglementations étrangères* ne sont donnés que pour certaines questions qui intéressent spécialement les exportateurs lorsque ceux-ci ont des formalités particulières à remplir (par ex. : production de factures consulaires, de certificats d'origine, etc.). Pour les autres questions (droits de douane à l'entrée dans les pays étrangers, régime des licences, etc.), les abonnés peuvent consulter verbalement ou par écrit le *Service des Réglementations Administratives du C.F.C.E.*

D'autre part, des informations succinctes sont consacrées aux régimes particuliers à *certaines produits*, car, en raison de l'extrême complexité et de la multiplicité de ces régimes (par ex. : pour l'importation et l'exportation des animaux et des végétaux), il nous a été impossible d'exposer *en détail* les réglementations spéciales applicables à *tous* les produits. D'ailleurs, ce système nous aurait conduits à fournir une documentation trop volumineuse pour être facilement utilisable et, au surplus, une telle documentation aurait contenu de nombreux renseignements inutiles pour la plupart des abonnés.

Les différentes matières traitées dans les Actualités Réglementaires sont présentées sous une forme *essentiellement pratique*. L'exposé des grands principes du droit douanier, du contrôle du commerce extérieur et des changes, etc., ne pouvait trouver place dans un guide à l'usage des importateurs et des exportateurs de profession, qui ont besoin surtout de renseignements précis et actualisés pour effectuer leurs opérations ou résoudre les difficultés qu'ils rencontrent.

Nous avons eu le souci d'étudier le plus grand nombre possible de cas bien déterminés en indiquant, pour chacun d'eux, la réglementation applicable. Nous avons donné également de nombreuses adresses de services administratifs, de consulats, etc., pour faciliter à nos abonnés les démarches indispensables.

Mais nous ne prétendons pas avoir ainsi répondu à l'avance à toutes les questions qui peuvent se poser dans la pratique et les abonnés qui désireraient voir compléter leur information sur des points qui n'y sont pas encore traités ou qui n'y sont que succinctement exposés, pourraient nous faire part de leurs suggestions. Nous nous efforcerions de leur donner satisfaction par la voie de notre publication.

Le *M.O.C.I.* (Moniteur du Commerce International), publication hebdomadaire paraissant le lundi, et dont nos Actualités Réglementaires constituent le supplément indispensable, permet au lecteur d'enregistrer, au fur et à mesure, aussi bien les modifications survenues dans l'intervalle de la parution des Actualités Réglementaires mensuelles que les textes mêmes des accords commerciaux, publiés *in extenso*, les avis, lois, décrets, etc., dont la connaissance est nécessaire aux usagers du commerce extérieur.

Pour prendre connaissance des textes cités, se reporter au *Journal Officiel (J.O.)*, au *M.O.C.I. (Moniteur du Commerce International)*, au *Bulletin Officiel des Douanes (B.O.D.)* ou au *Bulletin Officiel des Services des Prix (B.O.S.P.)*. En ce qui concerne les décisions non insérées dans ces publications, les abonnés peuvent s'adresser au *Service des Réglementations Administratives du C.F.C.E.* pour obtenir les renseignements qui leur sont nécessaires.

LE MOCI

Moniteur du Commerce International

Le MOCI, organe d'expression du C.F.C.E., public notamment :

- Tous les textes officiels intéressant la réglementation française du commerce extérieur : lois, décrets, arrêtés, avis aux importateurs et aux exportateurs, décisions administratives, etc. ;
- Le texte complet des *accords commerciaux* conclus par la France avec les pays étrangers ;
- Des informations concernant la réglementation du commerce extérieur en vigueur dans les départements et territoires d'outre-mer et les pays étrangers ;
- Des notices à l'usage des exportateurs établies par le Centre Français du Commerce Extérieur ;
- Des enquêtes et informations sur les relations économiques internationales, des renseignements sur les *possibilités d'affaires à l'exportation* ;
- Des statistiques sur le commerce extérieur de la France ;
- Le tableau des navires en partance, etc.

✱

NOTA IMPORTANT

I. — Pour tout ce qui concerne le fonctionnement de l'abonnement (souscriptions, renouvellements, changements d'adresses, envois manquants, etc.), s'adresser directement à :

La Librairie du COMMERCE INTERNATIONAL

10, avenue d'Iéna, 75783 PARIS CEDEX 16

Téléphone : 202-80-88

II. — Pour toutes questions relatives aux matières traitées dans les *Actualités Réglementaires* ou aux informations publiées au MOCI et ayant trait à la réglementation du commerce extérieur, s'adresser au :

CENTRE FRANÇAIS DU COMMERCE EXTERIEUR

(Service des Réglementations Administratives)

10, avenue d'Iéna, 75783 PARIS CEDEX 16

Téléphone : 723-61-23

1/10/1972

SOMMAIRE GÉNÉRAL

- I. — Renseignements généraux.
- II. — Régime douanier et contrôle des importations et des exportations.
- III. — Régime fiscal des importations et des exportations.
- IV. — Réglementations financières.
- V. — Factures consulaires et certificats d'origine.
- VI. — Communautés Européennes et régimes d'association.
- VII. — Réglementation des échanges avec les départements et territoires d'outre-mer et certains pays bénéficiant d'un régime privilégié.
- VIII. — Table alphabétique générale.

Nota. — Les sommaires analytiques figurent en tête de chaque partie de la documentation.

I

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

SOMMAIRE

	Numéros
CHAPITRE PREMIER. — Principaux services administratifs compétents en matière de commerce extérieur :	
— Centre Français du Commerce extérieur et services extérieurs ..	1
— Direction des Relations Economiques Extérieures	2
— Direction Générale des Douanes et Droits indirects	3
CHAPITRE II. — Adresses utiles	4 à 15
CHAPITRE III. — Définition et renseignements divers relatifs au dédouanement des marchandises :	
§ 1. — Le dédouanement des marchandises	16 à 21
§ 2. — Principaux éléments de la déclaration en douane	22 à 34
§ 3. — Paiement des droits et taxes. - Cautions	35 et 36
§ 4. — Prohibitions et réglementations particulières	37 à 39
§ 5. — Les litiges avec l'administration des douanes	40 à 46